



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024-2030
Programmation annuelle 2025

N°2025_082

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Par délibération en date du 20 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de ville 2024-2030 de Brignais.

La lettre de cadrage de la Préfète du Rhône, en date du 15 novembre 2024, est venue rappeler l'importance pour les programmations locales 2025 de s'ancrer à la fois dans les enjeux prioritaires définis par le contrat de ville et dans les orientations nationales qui sont les suivantes :

- la nécessité de prioriser les thématiques de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, de l'emploi et du développement économique, de la transition écologique, de la sécurité et de l'amélioration du cadre de vie.
- une attention renforcée à destination du public adolescent.
- la valorisation des actions innovantes, ainsi que des projets de petite envergure ou expérimentaux, coconstruits au fil de l'eau avec l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville
- la nécessité de s'appuyer sur le tissu associatif local, garant du lien social.

La programmation des actions pour l'année 2025 a été instruite par Monsieur le Maire et son service politique de la ville avec les services de l'Etat à partir des engagements du Contrat de Ville 2024-2030, des bilans de la programmation 2024 et des orientations définies par la Ville.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le périmètre du quartier prioritaire s'est élargi incluant désormais, en plus du quartier des Pérouses, celui de la Compassion. Le montant total de la subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la programmation locale de l'année 2025 s'élève ainsi à 49 400 € pour 1 800 habitants au lieu des 63 000 € (selon la base de calcul projetée de 35 € par habitant pour 1 800 habitants) annoncés lors de la signature du contrat de Ville 2024-2030.

La liste complète et les demandes de financements des actions de la programmation 2025 figurent dans le tableau présenté en séance et joint en annexe.

D'une part, parmi l'ensemble des actions financées par l'ANCT, certaines bénéficient aussi d'un **financement de la Ville valorisé ou versé dans le cadre du droit commun pour un montant de 100 587 €** :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Ville Brignais	Ingénierie du contrat de Ville Mission chef de projet	38 000 €
	Développer l'accès aux livres et à la culture	17 292 €
	Orchestre à l'école	7 000 €
	Sensibilisation culturelle	30 095 €
Centre Social de Brignais	Citoyens ou rien ! Ateliers Sociolinguistiques (ASL) Développons le lien social autour de l'alimentation Favorisons la réussite éducative !	4 000 € (500+1 000 + 1 000 + 1 500)
Association Quais du départ	Tout le monde à bord	1 000 €
AMELY	Accès au droit et médiation citoyenne	3 200 €

D'autre part, cinq actions de la programmation sont portées par des services municipaux et les **subventions de l'ANCT seront directement versées à la Ville. Le total des recettes à percevoir est de 22 500 €, réparties** comme suit :

Actions de la Ville de Brignais qui bénéficient de subvention	Développer l'accès aux livres et à la culture	3 000 € (ANCT)
	Orchestre à l'école	2 000 € (ANCT)
	Sensibilisation culturelle	3 000 € (ANCT)
	Ingénierie du contrat de ville – Chef de projet	7 000 € (ANCT)
	Gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté	7 500€ (ANCT)

Enfin, s'ajouteront à la programmation de la Ville de Brignais, quatre actions **mutualisées avec les communes du Sud-Ouest Lyonnais (SOL) qui figurent ci-dessous**. Elles font l'objet d'une **demande de financement de la Ville représentant une dépense totale de 14 048 €** :





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

AMELY	Accompagnement administratif et numérique	2 200 €
Graines de SOL	CitésLab Sud-Ouest Lyonnais – service d'amorçage de projets	4 600 €
Association Formation Ingénierie (AFI)	Plateforme linguistique de Proximité (Sud-Ouest Lyonnais)	3 248 €
Compagnons Bâisseurs	Etude-action d'Auto-rénovation Accompagnée	4 000 €

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 3 juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la programmation 2025 du Contrat de ville telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire à financer les actions portées directement par la Ville et à signer tous les documents y afférents
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau joint (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents y afférents
- AUTORISER Monsieur le Maire à verser aux associations et organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions, et à signer tous les documents y afférents
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés pour les dépenses au chapitre 65 – compte 65748 et encaissées pour les recettes au chapitre 74 – compte 74718, du budget principal de la commune et budget annexe de la RCAVB – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Claude MARCOLLET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

